

*CREATION D'UNE CENTRALE
HYDROELECTRIQUE
à SAUT SONNELLE,
SUR LA RIVIERE ININI
à MARIPASOULA EN GUYANE FRANÇAISE*



PHOTO ALEXANDRE SMETANKINE

La rivière ININI, saut sonnelle au milieu haut sur le 1/3 droit, en haut à droite le Maroni: le Surinam est de l'autre coté de la rive



1

Enquête publique : Création d'une centrale hydroélectrique à Saut Sonnelle, Maripasoula E1600001/97
Alexandre Smetankine 18/11->16/12/2016 Arrêté 186/DEAL/PSSD/UPD du 27/10/2016

1.1	Introduction & Préambule :	4
1.2	Présentation	5
1.3	Le demandeur.....	6
1.4	Le Projet.....	6
1.5	Le contexte du projet	6
1.6	Le contexte de l'enquête.....	7
1.7	Le nouveau projet soumis à enquête.....	8
1.8	Droit français / Droit coutumier.....	8
2	Déroulement de l'enquête :	9
2.1	Permanence 18/11/2016 : Annexe de la mairie de Maripasoula	9
	Aucune visite	9
2.2	Permanence 21/11/2016: Mairie du bourg de Maripasoula	9
2.2.1	Mr Boyer Pierre Henri, résident de Maripasoula :	9
2.2.2	Mr Anelli, maire de Maripasoula :	10
2.2.3	Mr Gilles FARNY, du parc Amazonien de Guyane,	10
2.2.4	Mme NGuyen thi SANG Coline, responsable de l'auberge de la montagne à Maripasoula :.....	10
2.3	Permanence 24/11/2016: Annexe Mairie de Maripasoula, Cayenne.....	11
2.4	Permanence du mardi 29/11/2016 - 10h-13h : Mairie (Bourg Maripa-soula).....	11
2.4.1	Mr Vancouver, résident à Maripasoula.	11
2.5	Permanence jeudi 01/12/2016: Mairie du bourg de Maripasoula	11
2.5.1	Mr YOMA OMER dit "Papa YOMA", piroguier à Maripasoula.....	11
2.5.2	Mr CONSTANT ACOUBI, capitaine coutumier à Maripasoula.	12
2.5.3	Gilles Farny, Raphaëlle Rinaldo et Guillaume Longin, du Parc Amazonien de Guyane. 12	
2.5.4	Mr BELLARDIE Tristan, président du club de Kayak et vice-président du parc Amazonien :.....	14
2.5.5	Mme Daniel Juliette, résidente de Maripasoula depuis près de 13 ans	14
2.6	jeudi après-midi 01/12/2016: Visite du site "Saut Sonnelle"	16
2.6.1	Fonquerny Jean Robert, exploitant (avec Mme Lassort), du site touristique où se situe le projet 16	
2.6.2	Visite du site :	16
2.7	Vendredi matin 02/12/2016: Visite dans le bourg de Maripasoula.....	17
2.7.1	Mme CORNET Marie-Paule, hôtel Celia :	17
2.7.2	Mr Richard GRAS, hôtel Le Terminus :	17

2.8	Lundi 5/12/2016 : rencontre de Mr Xavier GOOSENS (Office de l'eau) en présence de Mr Jonathan SAM (police de l'eau à la DEAL)	18
2.8.1	J. Sam (police de l'eau à la DEAL):	18
2.8.2	X. GOOSENS (Office de l'eau):	19
2.9	Autres contributions écrites :	23
2.9.1	28/11/2016 : Mr Dampied Rony (qui travaille chez EDF).....	23
2.10	Contributions par mail :.....	23
2.10.1	17/11/2016 Mr Pierre Courtiade de l'ADEME	23
2.10.2	30/11/2016 Vincent Rufay, Directeur de l'agence Amazonie de Biotope	23
2.10.3	7/12/2016 Melle BAUDRY Marie Sté ATPA / DRC PAE Dégrad des Cannes - 97354 Rémire Montjoly.....	24
2.10.4	12/12/16 Claude FABRI Responsable service aménagement du territoire à la CCOG..	25
2.10.5	12/12/2016 Mr Fonquerny et Mme Lassort, exploitant le sites de Saut Sonnelle	25
2.10.6	15/12/2016 Association Guyane Nature Environnement.....	26
2.10.7	16/12/2016 Bertrand GOGUILLON Chef du service Patrimoines Naturels & Culturels Parc amazonien de Guyane.....	26
3	.ANNEXES.....	27
3.1	Jeudi 15/12/2016 : Visite de la centrale de Saut Valentin sur la Mana	27
3.2	Jeudi 01/12/2016 : Visite du site de saut Sonnelle à Maripasoula	34
3.3	Saut Sonnelle, un ancien camp touristique sinistré ?	37
3.4	Contribution de l'association GNE.....	39
3.5	Contribution du parc Amazonien de Guyane	42
3.6	Contribution de la CCOG-Délibération du conseil communautaire 30/9/2016.....	47
3.7	Contribution de la CCOG-Etude sur les besoins en production électrique	50
3.8	Article France Guyane décembre 2016 : Orpaillage clandestin sur l'Inini	66
3.9	Certificat affichage	67
3.10	Annonce légale	68
3.11	Nomination en tant que commissaire-enquêteur titulaire.....	69
3.12	PV de synthèse	71
4	Réponse du pétitionnaire aux contributions émises durant l'enquête.	72
5	Conclusion et avis du commissaire enquêteur.....	85

1.1 Introduction & Préambule :

Une enquête publique comporte en général 2 commissaires-enquêteurs (sauf commission), il y a un titulaire qui accomplit l'ensemble de la tâche et un suppléant dont le travail se résume le plus souvent à poser son nom sur le document et se tenir prêt à remplacer le titulaire.

Cette enquête complémentaire fait suite à une première qui s'est déroulée en milieu d'année 2015, le commissaire-enquêteur ayant émis un avis défavorable, il préconisait une enquête complémentaire de 15 jours en réponse à une modification de projet.

Le planning :

- 18/11/2016: Ouverture de l'enquête.
- Vendredi 18/11/2016 - 10h-13h : Annexe Mairie (Cayenne)
- Lundi 21/11/2016 - 10h-13h : Mairie (Bourg Maripasoula)
- Jeudi 24/11/2016 - 10h-13h : Annexe Mairie (Cayenne)
- Mardi 29/11/2016 - 10h-13h : Mairie (Bourg Maripasoula)
- Jeudi 1/12/2016 - 10h-13h : Mairie (Bourg Maripasoula)
- 16/12/2016: Fin de l'enquête.

Avant le début de l'enquête, le commissaire enquêteur titulaire s'est désisté, offrant ainsi au suppléant la possibilité de devenir titulaire.

Plus de détails sur le préalable à l'enquête en page 90 rubrique 5.1-Post Conclusions.

1.2 Présentation

La commune de Maripasoula est une commune de plus de 10.000 habitants répartis sur 18.360 Km², elle est située en Guyane française, ses voies d'accès sont difficiles, car 3 jours de pirogue sont nécessaires depuis l'embouchure du fleuve Maroni ou 1 H d'avion depuis l'aéroport de Cayenne Félix Eboué.

À titre de comparaison, Paris intra-muros ne fait que 105,4 km², aussi Maripasoula avec ses 18.360Km² est de fait la plus grande commune de France.

Il est remarquable de prendre en compte le fait que la population y a doublé en 5 ans !

Cependant, les infrastructures peinent à suivre : internet défaillant par satellite, pas de station-service malgré un parc automobile grandissant, pas d'accès par voie terrestre, une production d'énergie électrique thermique instable: c'est à dire des groupes électrogènes qui fonctionnent avec du carburant, lequel carburant est acheminé sur place par des moyens énergivores sur un fleuve qui n'est même pas considéré comme navigable...

Dans la commune circulent bon nombre de véhicules, alors qu'il n'y a aucune station-service. Il n'y a pas non plus de centres de contrôle technique...

Les habitants vivent indifféremment de par et l'autre d'une frontière qui semble n'exister que sur des cartes oubliées entre l'Europe et un pays du CARICOM qui n'est même pas rattaché à Interpol...

Dans ce contexte, on peut même parodier en se demandant à quoi bon vouloir se référer à une législation quelconque puisqu'à part une mairie, des militaires, un petit aérodrome, des écoles et un collège, les services publics semblent quasi inexistantes?

En 2016, il est impossible d'envisager la moindre aventure industrielle dans cette zone à cause de l'absence de production énergétique suffisante. Par ailleurs, les difficultés d'acheminement et l'isolement refroidissent toute initiative publique ou privée (à part les orpailleurs légaux ou illégaux qui pullulent dans la région).

On le comprend donc rapidement, Maripasoula vit au rythme du "système D", c'est un désert numérique et énergétique, malgré une croissance démographique démentielle.

Cependant, à part ces problèmes les habitants ne semblent ne pas trop se plaindre de l'insularité spécifique liée à leur cadre de vie.

Maripasoula est une commune qui grandit vite, très vite, beaucoup trop vite...

Les besoins énergétiques vont de pair avec cette croissance, il semble donc nécessaire de se donner les moyens de la suivre, du moins en partie.

1.3 Le demandeur

La SAS MEG fait partie du Groupe Voltalia, cette structure est spécialisée dans le développement et la réalisation de projets de production d'énergie renouvelable en Guyane française, elle compte diverses réalisations à son actif, citons : le champ solaire de Montsinery, la centrale biomasse de Kourou et la centrale hydroélectrique de Mana. Ce n'est donc pas la première fois que Voltalia s'attaque à un projet de barrage au fil de l'eau.

Voltalia compte plus de 400 salariés répartis dans 25 pays.

1.4 Le Projet

Une première étude a été réalisée sur 2008-2009, 8 sites de la commune de Maripasoula ont été retenus et 2 ont été étudiés et un fut présenté en mairie.

Il s'agit de la réalisation d'un barrage électrique, au fil de l'eau sur la rivière ININI au niveau de Saut Sonnelle, le tout se trouvant à environ 10km du bourg. Un fonctionnement en écluse a été envisagé puis abandonné.

Le montant global du projet est de 53 millions de Euros.

1.5 Le contexte du projet

Maripasoula est ravitaillé en énergie par une centrale thermique détenue par la CCOG et gérée par EDF. Cependant, une telle institution ne peut pas prendre en charge une centrale de plus de 2Mw pour des questions de droit.

Quelles autres solutions pour produire de l'énergie à Maripasoula? Il faut bien reconnaître qu'à part Voltalia, les autres entreprises publiques ou privées ne se bousculent pas au portillon...

Biomasse ?

Une étude a été réalisée pour envisager une centrale biomasse, cependant cela nécessiterait 30.000 t de bois, ce qui n'est pas encore envisageable puisque le manque d'énergie empêche l'implantation d'une scierie digne de ce nom.

Solaire ?

Fut envisagé, mais le coût étant trop élevé, c'est donc l'idée d'un barrage au fil de l'eau qui a été retenue.

Barrage ?

L'ouvrage prévu devrait produire 3.2Mw revendu 600 mW/h, alors que la production actuelle par la CCOG coûte le double... il devrait y avoir entre 60 et 100 personnes sur le site durant presque 3 ans pour la construction de l'ouvrage, ensuite il n'y en aura plus que 5 ou 6 en permanence.

La hauteur retenue serait de 3.8m, les compensations environnementales seraient estimées à 1.172 million d'euros sur 25 ans, les compensations financières de 30.000€/an.

L'investissement global serait de 53 millions d'euros répartis (éventuellement) ainsi : 35% crédit impôts, 15% Feeder, 15% fonds propres, et le reste en prêts à long terme.

1.6 Le contexte de l'enquête

Une première enquête publique a été réalisée entre le 09/07/2015 et le 07/08/2015 par Mr Jean-Claude MARIEMA, titulaire, et Mr Jean-François WEBER, suppléant.

Cette enquête portait sur la modification du PLU de la commune (afin de permettre au site de recevoir un barrage) et sur la réalisation du barrage hydroélectrique lui-même.

La partie concernant la modification du PLU a reçu un avis favorable du commissaire-enquêteur, avec une recommandation de mise en conformité le PLU avec les documents plus récents.

La partie concernant la réalisation du barrage a reçu un avis défavorable tel que présenté et motivé par la société Voltalia.

Cet avis considère que le projet de centrale hydroélectrique constitue une opportunité réelle pour la commune, cependant :

- Les 441 ha de terres noyées sans compensation pour la commune.
- la réduction de la liberté de circulation coutumière sur la rivière
- la réduction des activités coutumières de pêche, chasse, abattis sur la rivière.
- Impacts de la piste forestière négligés
- L'indemnisation d'un exploitant du site touristique, pas définitivement arrêté

Ont motivé cet avis en date du 12/09/2015.

Le responsable du projet ayant souhaité apporter des modifications qui tirent les conséquences des conclusions du commissaire enquêteur, il a été demandé une enquête complémentaire. Le commissaire enquêteur avait alors suggéré que cette enquête complémentaire pouvait durer au moins 15 jours et pouvait être menée par le même commissaire enquêteur, ce qui fut acté et validé (au moins en partie, car il y a eu un changement de commissaire enquêteur titulaire à quelque jours du début de l'enquête)

L'enquête publique de ce jour est donc une enquête complémentaire, ce qui ne l'empêche pas de reprendre une étude la plus exhaustive du projet, notamment avec la visite de ce que l'on pourrait considérer comme un "site pilote", la centrale hydroélectrique de Mana qui comporte bon nombre de similitudes avec le projet de Maripasoula.

1.7 Le nouveau projet soumis à enquête.

Certaines modifications ont été apportées par rapport au premier projet :

-passage à pirogue (2 Millions de €) a été remplacé par un passage par rivière de contournement avec des chutes inter bassin de 20 cm de haut, utilisables par les pirogues et les poissons (7 Millions de €).

-Passage poisson : il a été proposé un passage mixte (pirogues + poissons) avec un bras piscicole dédié qui part depuis la proximité des turbines avant de rejoindre le dispositif mixte.

-mesures compensatoires et accompagnement : ont été revues à la hausse avec une localisation à Maripasoula.

-Des négociations ont été finalisées avec l'exploitant du site.

1.8 Droit français / Droit coutumier

Le projet se trouve côté Français, c'est donc la législation française qui s'y applique. Il est bon de relativiser en sachant que de l'autre côté du fleuve, c'est le droit coutumier qui fait la loi.

Sachant que les habitants vivent indifféremment sur les 2 rives (France et Suriname), nous sommes dans en plein dans un paradoxe juridique : coté Surinam, les pouvoirs publics n'ont presque pas leur mot à dire sur l'éventuelle implantation d'un ouvrage puisque le pouvoir de décision appartient aux autorités coutumières. Du côté français, nous passons par divers processus dont cette enquête publique fait partie, mais ce sont les pouvoirs publics qui ont le dernier mot. Ce projet s'installe donc sur la frontière entre 2 modes de fonctionnement très différents, mais qui cohabitent.

Il est donc indispensable de respecter l'avis des autorités coutumières dans la décision de tout projet d'implantation ou de modification de l'environnement de cette zone géographique. Toute décision qui serait prise contre leur avis risquerait de bouleverser l'équilibre existant et d'engendrer des conflits inutiles.

Lors de la première enquête, les autorités coutumières se sont opposées au projet, non pas sur le fonds, mais sur la forme. Le commissaire enquêteur de l'époque avait émis un avis défavorable. Il est évident que durant cette nouvelle enquête, leur avis sera pris en compte avec la place qui leur revient.

2 Déroulement de l'enquête :

Les affichages ont été réalisés (Mairie, annexe et site du projet), les registres sont à la disposition du public, comme indiqué sur l'annonce légale.

2.1 Permanence 18/11/2016 : Annexe de la mairie de Maripasoula

Aucune visite

2.2 Permanence 21/11/2016: Mairie du bourg de Maripasoula

Dès la sortie de l'avion, nous sommes confrontés aux problèmes énergétiques de la ville, une affiche multilingue et schématique invitant même les habitants à économiser l'énergie.

Contributions :

2.2.1 Mr Boyer Pierre Henri, résident de Maripasoula :

"Les besoins en énergie vont de pair avec la croissance démographique et le nécessaire développement économique qui doivent l'accompagner. Il y a des besoins domestiques et d'activités. Comme Maripasoula est coupé du reste du territoire, il faut que l'on ait l'énergie disponible pour pouvoir accueillir des entreprises. Il faut devancer la demande avant que les candidats n'arrivent. Le projet voltaia contribue à mettre l'énergie électrique au prix national pour les particuliers, mais surtout pour les entreprises. Maripasoula est enclavé numériquement et énergiquement. Une entreprise qui veut s'installer à Maripasoula, si elle a besoin d'énergie, va devoir la produire elle-même dans une fourchette de x6 à 10x son prix.

Avec la CCOG, les communes de Papaïchton et Maripasoula ont réalisé un schéma directeur de l'énergie des 2 bourgs, le scénario retenu s'appuie sur le projet de saut sonnelle, il est validé par les 2 conseils municipaux, c'est une évolution par rapport à la première enquête publique.

Lors de la première enquête, le projet a été critiqué pour la localisation de la compensation environnementale et le dispositif de franchissement de l'ouvrage qui limitait la circulation.

Les évolutions du nouveau projet ont fait l'objet de discussions avec les usagers de la commune.

Aujourd'hui, les critiques faites ont été levées: transport, poissons, et la compensation est localisée sur le territoire de la commune. De plus, il est en accord avec la politique de protection de l'environnement de la commune.

La réalisation du projet va améliorer l'offre d'emploi lorsqu'il passera en phase chantier et va créer des emplois en phase exploitation.

Pour moi, je souhaite que le projet voie le jour, je pense que tous les obstacles sont levés, même si il ne règle pas tous les problèmes d'énergie, il y contribuera, c'est une composante importante du système électrique futur, mutualisé entre les 2 bourgs."

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : Cette contribution résume l'évolution du projet depuis l'enquête publique avant de conclure sur un avis favorable**

2.2.2 Mr Anelli, maire de Maripasoula :

"Je souhaite que le projet soit réalisé, je ne m'y oppose pas, bien au contraire. Je m'étais opposé farouchement au système de passage par treuil, mais aujourd'hui je donne un avis très favorable au projet tel qu'il a été modifié".

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** Le maire est le représentant des autorités françaises de ce côté du fleuve, il est le premier magistrat de la ville et semble convaincu de l'utilité du projet, il commence sa contribution par une décision, il donne directement un avis favorable au projet modifié. Il semble que ce projet ait été très longuement et suffisamment débattu du point de vue municipal.

2.2.3 Mr Gilles FARNY, du parc Amazonien de Guyane,

promet de revenir apporter sa contribution complète ultérieurement, en attendant il déclare: " 1/4 du carburant transporté est utilisé pour son propre transport sur le fleuve, dans le cadre des émissions on est bien au-delà de ce qui est préconisé en gaz à effet de serre, la situation actuelle est dangereuse et polluante."

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** 1/4 du carburant utilisé pour son transport, je n'ai aucune autre donnée pour vérifier ces déclarations, mais cela me semble plausible : auquel cas la situation énergétique de Maripasoula serait très préoccupante.

2.2.4 Mme NGuyen thi SANG Coline, responsable de l'auberge de la montagne à Maripasoula :

"Je trouve l'idée du barrage très importante sur notre commune. Je suis favorable pour ce projet très ingénieux".

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** Voici un bon exemple typique d'un professionnel résident de Maripasoula qui souffre des lacunes actuelles en fournitures électriques. Elle gère une auberge de qualité, j'y ai séjourné une nuit pour les besoins de l'enquête.

<http://www.maripasoula.fr/dormir-entry/auberge-de-la-montagne/>

2.3 Permanence 24/11/2016: Annexe Mairie de Maripasoula, Cayenne.

Une anonyme qui a feuilleté le dossier : *"Favorable au projet d'aménagement hydroélectrique dont les attentes me semblent réalisables et productives pour la population de Maripasoula."* (manuscrit sur le registre)

2.4 Permanence du mardi 29/11/2016 - 10h-13h : Mairie (Bourg Maripa-soula)

2.4.1 Mr Vancouver, résident à Maripasoula.

"L'énergie produite par le barrage va-t-elle permettre de faire baisser la facture électrique des habitants? Cette énergie semble tributaire de la saison des pluies : comment vont-ils faire lors de la saison sèche? Qu'en est-il de la disparition du site touristique de Saut Sonnelle? J'espère et je souhaite que le gestionnaire du site soit bien indemnisé. Pourquoi ne pas installer le barrage au site nommé "CDD"? N'y aurait-il pas d'autres sites envisageables? Mais si c'est économique, c'est bien. J'aimerais savoir si l'entretien du barrage va coûter cher ou pas?"

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** Cette contribution pose bon nombre de questions dont les réponses sont soit dans le dossier ou dans le présent rapport : Après étude, je peux apporter des réponses. Dans le cas où le projet verrait le jour, cela n'influerait pas sur la facture électrique, il y aurait baisse de production en saison sèche, le gestionnaire de Saut Sonnelle n'a pas l'air de se plaindre de son indemnisation éventuelle, le site semble avoir été retenu choisi parmi d'autres choix possibles. Dans le cas où le projet ne verrait pas le jour, la situation resterait telle qu'elle est en 2016.

2.5 Permanence jeudi 01/12/2016: Mairie du bourg de Maripasoula

2.5.1 Mr YOMA OMER dit "Papa YOMA", piroguier à Maripasoula.

Demanda la largeur du canal, il observe que le canal fait 8 m de large sur une profondeur minimale de 1m. Il dit " pour moi, j'ai discuté avec mes camarades piroguiers pour demander à modifier le projet initial, pour moi les coupures électriques sont un problème à Maripasoula. Le canal libre pour les pirogues n'est pas un problème pour moi. Si le projet met trop de temps à aboutir, cela va accentuer les problèmes de la commune. À 70 ans aujourd'hui je dois penser à l'avenir des jeunes. Le nouveau projet n'est plus un problème pour moi."

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** Un avis important, le surnom de "Papa" indique une forme de respect coutumier, ce piroguier semble familier du site. Ancien opposant, il a pesé le pour et le contre des évolutions et donne aujourd'hui un avis favorable et sans réserves à la nouvelle forme du projet.

2.5.2 Mr CONSTANT ACOUBI, capitaine coutumier à Maripasoula.

"Je parle au nom des habitants du fleuve Maroni, en tant que capitaine coutumier. Le barrage est une bonne chose pour moi, car nous avons toujours des problèmes électriques sur Maripasoula. Je n'ai plus grand-chose à dire, car j'avais demandé un passage le long du barrage pour mes populations. Je demande à savoir si ce barrage va fournir une bonne qualité de l'électricité à Maripasoula. Car c'est un gros problème à ce jour, nous n'avons pas un courant électrique régulier en 230V. Nos appareils fonctionnent mieux lorsqu'ils ont du 230V. J'aimerais avoir un 230V constant pour mes appareils et je suis pour le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui."

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Un avis très important, le capitaine coutumier fut un fervent opposant au précédent projet, il représente une forme d'autorité respectée dans cette région, il "parle au nom des habitants du fleuve Maroni". Dans la nouvelle version du dossier, il donne un avis favorable et sans réserves.**

2.5.3 Gilles Farny, Raphaëlle Rinaldo et Guillaume Longin, du Parc Amazonien de Guyane.

(Entretien réalisé sous forme d'interview enregistré en présence du pétitionnaire.)

"L'avis formel du parc sera transmis par écrit, nous sommes ici pour apporter des questions préalables à l'avis. Plusieurs questions :

Mesures de réduction d'impact:

- non-déforestation des zones forestières noyées? ..*
- meilleure stabilité des berges et habitats pour la petite faune aquatique?*
- assurer une bonne oxygénation des eaux? Problème de méthane?*

Des études ont été réalisées à Petit Saut sur les problèmes de méthanisation liés à tout ce qui est matière organique ennoyée. Ces problèmes de méthanisation ont ils été pris en compte dans le projet?

°RÉPONSE DU PÉTITIONNAIRE : cette question a été posée par l'autorité environnementale dans leur avis de juin 2016, puis repris par l'ARS. L'origine est la création de zones pauvres en oxygène dans les couches profondes des retenues d'eau qui créent des conditions écochimiques favorables à la méthylation du mercure et à la méthanogénèse, la création du méthane qui est puissant gaz à effet de serre. Notre réponse est la suivante:

- non-déforestation:** c'est le carbone du sol qui génère le plus de méthane 90% contre 10% par les arbres, on le voit bien à Petit Saut ou les arbres sont toujours en place. Pour cette raison, on a décidé de ne déforester que les abords, mais pas le tout.
- on ne peut pas comparer les émissions de gaz à effet de serre généré à petit saut avec celle de saut sonnelle demain ou même aujourd'hui à Mana (200 hectares noyés), nous ne sommes pas du tout sur la même hydrodynamique des retenues. Petit saut est un barrage avec 36.000 hectares ennoyés avec une vitesse de transite**

extrêmement faible. À saut sonnelle, la retenue est évaluée à 9.6 millions de m³ avec un débit médian moyen de 93m³/s, on vide le réservoir en 29 heures, c'est-à-dire que la masse d'eau se renouvelle tous les jours, ce qui réduit fortement les zones favorables à la méthanogénèse.

-Nous sommes dans une structure comparable à ce qui s'est fait à Mana."

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Entretien intéressant, qui me motive encore plus à aller visiter ce qui s'est construit sur la Mana.**

"On aura un paysage un peu comme à Petit Saut avec des troncs d'arbre disséminés partout?"

°RÉPONSE DU PÉTITIONNAIRE : on va atteindre de manière permanente une zone qui est inondée plusieurs mois par an, sauf que avec quelque mois par ans les arbres survivent, mais alors que là au bout de 3-4 ans on va commencer à avoir de la mortalité c'est inévitable. Aux abords, on déforestera, mais autour du lit mineur ou se trouvent des abattis il y a quelques endroits déjà déforestés, tout ne sera pas mort, mais certaines espèces le seront.

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M'étant déjà rendu à petit saut, cela me motive à le comparer avec ce que l'on voit aux abords de la Mana.**

"Pour la réhabilitation des sites d'orpaillages orphelins, la surface est définie, mais les sites ne sont pas encore choisis, mais devraient l'être avec l'ONF, c'est bien ça?"

°RÉPONSE DU PÉTITIONNAIRE : si, on s'est orienté vers un site en bordure de celui d'auplata, sur 20 hectares.

"La question serait peut être de ne pas chevaucher les opérations de réhabilitation qui incombent déjà à Aupalta, l'idée est de vraiment être sur des sites orphelins"

°RÉPONSE DU PÉTITIONNAIRE : J'ai rencontré auplata il y a aussi 2 jours, d'ailleurs eux aussi se proposent de réhabiliter également des sites orphelins, mais il est bien entendu confirmé que la zone concernée est en dehors du secteur de leurs obligations. Ceci dit si le parc a d'autres propositions pour rechercher d'autres sites d'orpaillages orphelins qui ont été exploités clandestinement, ils peuvent s'approcher du projet. La difficulté est de compenser dans un environnement qui est déjà préservé.

"Le parc peut être approché par rapport à ses connaissances cartographiques, notamment Pierre Joubert qui fait le suivi cartographique. Après, l'ONF sera aussi un acteur incontournable, mais nous on peut aider aussi par une connaissance du site".

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Il s'agit presque d'une réunion de travail, le pétitionnaire semble vraiment décidé à se rapprocher du parc pour adapter au mieux les mesures compensatoires, preuve que rien n'est vraiment figé.**

Mais à part les sites endommagés par l'orpaillage clandestin, comme le souligne le pétitionnaire, il est vrai qu'il y a une difficulté à compenser sur un environnement qui est encore préservé comme c'est le cas dans la région de Maripasoula en Guyane.

2.5.4 Mr BELLARDIE Tristan, président du club de Kayak et vice-président du parc Amazonien :

" Il faut relativiser les données de l'explosion démographique, elles sont liées à un recensement progressif d'une population déjà en place ou bien des clandestins de passage. Il faut aussi prendre en compte l'exode rural.

En tant qu'exploitant touristique sur le site, le problème se posait sur les bonnes conditions de franchissement du barrage en kayak. La possibilité d'accès au site par voie terrestre se posait aussi. Techniquement, le nouveau projet ne va rien nous apporter de plus sur le plan du kayak sportif. Il est dommage que le passage tel qu'il va être utilisé ne puisse pas être utilisé en bassin de slalom pour le Kayak sportif. L'état de l'inini est tel que le nombre de poissons y est limité, il est dommage que les pouvoirs publics aient décidé de donner la priorité aux passages des poissons en limitant ce qui pourrait être un plus pour l'activité du Kayak sportif et touristique. Il existe suffisamment d'espaces protégés sur le territoire de la commune, pour une fois qu'un ouvrage sortait un peu de l'ordinaire, il est dommage de ne pas pouvoir l'adapter. Au niveau touristique, nous en avons comme à 600 randonnées de Kayak sur l'année à Maripasoula, ce qui n'est pas négligeable, ce qui paie un salaire charges comprises à l'année. En dehors du fleuve, l'inini est la seule crique accessible facilement depuis Maripasoula. Il est dommage de ne pas mettre en avant ce potentiel touristique. À part ceci, je suis à 100% pour la mise en place de ce barrage hydroélectrique, c'est un besoin fondamental."

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : Cet acteur économique regrette que sur sa forme, l'ouvrage n'offre aucun apport à son activité sportive, il semble en désaccord avec les données démographiques de la commune, mais il donne un avis 100% favorable au projet.**

2.5.5 Mme Daniel Juliette, résidente de Maripasoula depuis près de 13 ans (interview enregistrée)

" Je suis propriétaire du site touristique Tolenga Lodge situé à 10 km en amont de l'ouvrage. Si je parle en tant qu'habitante de la commune et en tant qu'élue 6e adjointe au maire déléguée au foncier et aux affaires agricoles et forestières, je peux dire que le projet va apporter un réel coup de pouce à la commune en matière de développement. Si on arrive à palier ce manque d'énergie dont nous avons tant besoin aujourd'hui, je pense que des entreprises vont venir s'installer. Je sais qu'aujourd'hui il y a plus en plus de gens qui construisent des maisons en dur, ont besoin de clim et achètent des appareils ménagers de plus en plus consommateurs d'énergie. C'est vrai que la population a grandi, lorsque je suis arrivée en 2003 Maripasoula était encore un petit village, aujourd'hui Maripasoula c'est une VILLE... Ceci dit si il y avait d'autres moyens pour produire de l'énergie autrement ça aurait été mieux, car je vais être impactée par rapport à la montée des eaux en amont du barrage. De plus l'inini c'est vraiment le seul cours d'eau à proximité immédiate de

Maripasoula ou les gens font des abatis, peuvent aller pêcher, se balader, pour cette raison c'est un peu dommage que le barrage se fasse sur l'Inini à un endroit aussi proche, je pense qu'on ne l'a pas fait assez loin pour laisser un peu d'espace aux gens pour aller pêcher, etc. Cependant, les contraintes font que ça reste néanmoins le meilleur endroit pour le faire.

Si je me place en tant que propriétaire du Tolenga Lodge, c'est vrai que pour moi c'est catastrophique, j'essaie de me projeter dans l'avenir et d'imaginer mon site qui sera peut-être un peu ennoyé, les endroits où j'allais avec les touristes vont peut-être disparaître, il va falloir que j'invente d'autres types d'activités pour faire en sorte que les touristes continuent de venir. Ceci dit, j'espère que le barrage lui-même va peut-être attirer du monde sur le secteur et que je vais peut-être en profiter, mais je n'en suis pas si sûre... Au prix du billet d'avion aujourd'hui, je crois que les touristes sont un peu freinés par ça. Je suis en pleine négociation avec Voltalia par rapport à ce que l'on va perdre : nous avons eu une discussion franche sur 2 ans de négociation, avons trouvé un accord sur le montant. Ils se sont engagés à trouver une forme de partenariat pour nous faire participer aussi à la mise en place de ce projet. Ceci dit, j'espère que ce barrage va se faire, car sans ça je ne vois pas du tout comment on pourrait faire autrement : on est tout le temps en rupture de courant, on est souvent dans le noir, car il y a aussi des problèmes pour faire remonter du gasoil nécessaire à la centrale thermique. Par ailleurs, EDF ne nous rembourse pas nos produits périssables décongelés ou le matériel qui tombe en panne à cause des variations électriques. J'espère que ces problématiques vont trouver leurs solutions lorsque le barrage hydroélectrique sera mis en route.

À part ça, j'aimerais quand même être prévenue préalablement au cas où on ne pourrait pas circuler sur l'Inini afin de gérer mon site touristique sur les périodes concernées."

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** Cette contribution est intéressante, car elle émane d'une personne très impliquée dans la vie économique de Maripasoula. Il me semble nécessaire qu'il y ait une certaine cohésion entre la logistique de sa structure touristique et l'organisation de la construction du barrage, mais cela semble déjà être le cas, car c'est elle-même qui nous a guidé lors de la visite de Saut Sonnelle.

Je n'ai pas pu visiter son site, car le niveau excessivement bas des eaux en ce 1er décembre rendait la traversée du saut Sonnelle trop compliquée.

Il est à noter que le site du Tolenga Lodge a servi de camp de base pour le tournage du film "la vie pure"

<https://www.youtube.com/watch?v=BE6kl7KczKI>

<http://www.maripasoula.fr/dormir-entry/tolenga-lodge/>

Bien qu'étant personnellement impactée, elle donne un avis favorable au projet.

2.6 jeudi après-midi 01/12/2016: Visite du site "Saut Sonnelle"

2.6.1 Fonquerny Jean Robert, exploitant (avec Mme Lassort), du site touristique où se situe le projet.

(interview enregistrée le matin vers 7H00 à l'aéroport Felix Eboué, au départ de Maripasoula)

"Je suis à la base des réalisations et des transformations du site de saut sonnelle actuellement, avec l'accord de Mme Lassort qui est ma mère, l'opération est perçue à notre niveau d'un bon œil dans la mesure où on fait d'une pierre trois coups : ça va permettre à la commune de Maripasoula d'avoir une source d'énergie propre et durable, de ne pas laisser saut sonnelle à des orpailleurs et autres qui auraient saccagé le site, et enfin ça nous permet de repartir d'un bon pied dans la vision de faire saut sonnelle 2 qui sera juste sur le petit plateau qui est derrière et qui permettra de valoriser encore mieux Maripasoula, car il devrait y avoir une route qui fera 10 km qui permettra de se rendre directement au site, cela va désenclaver tout, donc c'est positif!"

2.6.2 Visite du site :

Pour se rendre au site en ce mois de décembre 2016, il est nécessaire de prendre place dans une pirogue et de se munir d'une carte d'identité, car il y a un barrage fluvial constitué de 3 filins métalliques supportant un monticule de barbelés et de flotteurs, je me serai cru sur le plateau de tournage du film "Apocalypse Now"... La traversée du barrage est compliquée, non pas à cause des documents, mais plutôt l'architecture de la barrière qui nécessite une quantité de manœuvres assez risquées et complexes pour la traverser.

Le site d'implantation du barrage comprend la partie immergée qui se trouve juste en amont du saut Sonnelle, à quelque mètres et la partie des turbines qui se trouve sur un campement touristique, à l'emplacement exact de ce qui servait encore il y a quelque temps de domicile pour l'exploitant.

Le site touristique est en très mauvais état, les bâtiments sont en ruine, des résidus de "ferrailles" datant d'une ancienne barrière des forces armées gisent au fond de la rivière, le site est pollué de déjections humaines, de débris de rations alimentaire abandonnés par les militaires.

Quant à la couleur jaunâtre et peu attirante de la rivière, aucun doute, elle a été polluée par des sites d'orpillages situés sur des cours d'eau en amont du saut Sonelle.

Le projet de barrage se trouve donc à un emplacement qui a pu être un petit coin de paradis dans le passé, mais est à l'abandon depuis l'installation des illégaux en amont et de ceux qui les combattent en aval.

Dans le cadre du projet, le saut Sonnelle devrait donc être préservé dans sa forme rocheuse, et proposer un bassin en amont de l'ouvrage ou l'ancien exploitant du site sinistré pourrait reprendre ses activités.

Marnage : une évaluation approximative est possible, un rocher situé au milieu du saut fait une hauteur approximative de 5 mètres, en cette période il est complètement hors d'eau. Le piroguier qui m'a déposé sur le site m'a avoué que durant les hautes eaux, ce rocher était immergé sous environ 1 mètre. Le calcul est facile, le marnage est d'environ 6 mètres...

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : Nous sommes face à un exemple de dommage collatéral de l'orpaillage illégal, ce site touristique est pollué d'un côté par les clandestins et sinistré de l'autre par ceux qui le combattent. Ce projet pourrait être considéré comme une bouée de sauvetage pour l'actuel exploitant des lieux qui semble satisfait des compensations proposées, il donne un avis positif.**

Le marnage est facile à estimer grâce aux éléments naturels visibles sur le site, il en est d'environ 6 mètres.

2.7 Vendredi matin 02/12/2016: Visite dans le bourg de Maripasoula.

(Porte à porte à la recherche de contributions)

2.7.1 Mme CORNET Marie-Paule, hôtel Celia :

" On ne peut être que pour le projet Voltalia, ceux qui sont contre c'est qu'ils n'ont rien compris. Soit on reste comme il y a 50 ans, soit on doit avancer. Ce sont toujours les mêmes qui ne seront pas d'accord puisqu'ils ne pourront plus faire leur trafic".

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : Tout le monde le sait, mais peu de gens n'osent l'évoquer, il est fort prévisible que si le barrage se met en place, les militaires installeront leur camp à l'entrée de la passe à pirogue pour filtrer les allées-venues.**

Ce professionnel du tourisme donne un avis favorable au projet.

2.7.2 Mr Richard GRAS, hôtel Le Terminus :

" Étant sur le départ, je n'ai pas d'avis particulier. J'aimerais juste savoir ce que cela donne sur la Mana. Si ça peut bloquer l'orpaillage clandestin, je suis pour... Je me pose des questions sur l'entretien des 14 km de ligne électrique. Je me demande juste comment sera utilisée l'énergie électrique, bien que les besoins des gens en énergie semblent de plus en plus importants. Lorsque

l'on voit le raccordement électrique chez les gens, les installations font peur : il y a toute une éducation à faire chez les utilisateurs. Il faudra impérativement une maintenance avec du personnel sur place 24h/24, contrairement à EDF qui met plusieurs jours à arriver..."

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : Curieusement, cette contribution rejoint la précédente sur l'orpaillage illégal. Elle ajoute une pierre au constat de l'absence de service public, en évoquant le "système D" dans le mode de construction des habitations. Ce professionnel du tourisme, bien que sur le point de quitter définitivement la région donne un avis favorable au projet non pas sur le fonds, mais sur la forme "si ça peut bloquer l'orpaillage clandestin..."**

2.8 Lundi 5/12/2016 : rencontre de Mr Xavier GOOSENS (Office de l'eau) en présence de Mr Jonathan SAM (police de l'eau à la DEAL)

2.8.1 J. Sam (police de l'eau à la DEAL): Entretien dans le cadre de la forme prévue par l'article .R123-16 du code de l'environnement.

"L'ouvrage de Mana a été validé par arrêté en 2006 pour une première mise en eau en 2011. J'ai procédé en 2013 à un travail de recollement, ce recollement n'a toujours pas été validé à ce jour: Il manquait des ouvrages de franchissement(passe à poissons), il y a des problèmes de débit d'eau et de passe à pirogue ainsi que quelques éléments papier qui traînent. Il y a des difficultés dans la communication avec l'interlocuteur pour obtenir des éléments techniques. Cet ouvrage est assez similaire à ce qui est en projet sur Saut Sonnelle.

Il y a une participation financière de l'état, à ce titre nous demandons à vérifier les calculs qui semblent cohérents, à l'exception du marnage.

La Deal ne s'oppose pas à l'éclusé, mais souhaite avoir des éléments : gradient, impact sur l'environnement, mais nous n'avons jamais eu ces éléments, cela risque de créer un mouvement mécanique.

Sur le seuil de 4.5Mw : si on est en dessous on est en instruction loi sur l'eau (12 à 18 mois d'instruction) au-dessus on est en processus de concession (8 ans d'instruction). Cependant, le projet propose un compromis intéressant sur la demande en production".

Il existe un problème au niveau de l'orientation des la sortie du passage pirogues/poissons: la question sera sur la capacité à franchir la passe en tout temps, en hautes eaux il peut être dangereux à Saut Valentin (Mana). La question sans réponse concerne la franchissabilité en tout temps, le différentiel de 20 cm sera-t-il assuré en tout temps?

Autre point, il se pose la question de la piste qui mène à l'ouvrage : y aura-t-il ou pas un pont? Si oui, il sera de quelle hauteur? Le projet qui mène à la piste n'est toujours pas validé, il existe 2 configurations.

En examinant le déblai/remblai du projet, il semble qu'il n'y ait pas suffisamment de matériaux, il manque 4 à 6000m3... Où vont-ils trouver les matériaux?

Sur les mesures compensatoires:

-reconstruction d'un bras mort, mesure phare du projet, je donne un avis très favorable encore faut il savoir à quel instant cela est fait et à quel endroit? Les espèces seront-elles transférées d'un point à un autre ou vont-elles se contenter de recréer un habitat similaire et laisser-faire?

-À l'initial, ils avaient proposé 400Ha cédé au conservatoire du littoral, mais ça a été refusé. Ce qui est proposé c'est 1/Réhabilitation d'un site clandestin, pourquoi pas, mais pour quel montant et sous quels délais? 2/Mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de biotope d'une colonie de hérons agamie + site d'observation. Cet outil ne peut être mis en place que par l'état après consensus de la population. 3/Mise en place d'un périmètre ou les défrichements seront soumis à autorisation de l'ONF: se pose la faisabilité et l'intérêt de cette mesure?

Dans le cadre du ERC (éviter, réduire, compenser) le ministère préconise un ratio de 1 détruit = 2 à 3 refaits. Ici nous avons 400 ha noyés contre 1Ha pour le bras mort + 20 ha pour le site d'orpaillage + 1200Ha sur la zone de déforestation réglementée.

Ceci dit, les mesures proposées sont le résultat de concertations avec l'ensemble des représentants des autorités... Ils ont quand même fait des efforts, mais il aurait été intéressant qu'ils proposent une mesure compensatoire alternative au cas ou celles proposées ne fonctionnent pas"Par ailleurs, j'aimerais savoir si les câbles seront ou pas enterrés?

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :** Cette participation très éclairée provient de la personne qui instruit le dossier en question auprès des autorités. Rien d'étonnant à ce que tous les points soient décortiqués, presque "passée à la moulinette"... Le contributeur évoque une série de points litigieux en se gardant bien de donner un avis sur le projet, si ce n'est à la fin lorsqu'il reconnaît que les mesures compensatoires sont le fruit d'une concertation avec l'ensemble des représentants des autorités. Difficile d'avoir un avis objectif sur cette contribution. En prenant les mesures compensatoires, d'un côté on est tenté de rejeter le projet de façon globale en lui reprochant son manque de perfection par rapport à ce qui est demandé dans le cadre de l'ERC, d'un autre coté on peut relativiser en se rappelant ce que j'ai mis en introduction sur la situation à Maripasoula: " on peut même parodier en se demandant à quoi bon vouloir se référer à une législation quelconque puisqu'à part une mairie, des militaires, un petit aéroport, des écoles et un collège, les services publics semblent quasi inexistantes?" Il me semble en tout cas qu'il serait bon que le pétitionnaire propose une mesure alternative, même si ce n'est pas évident dans une région déjà préservée. Le point relatif à l'accès à l'ouvrage est important, si il y a construction d'un pont, il est primordial que les pirogues puissent l'emprunter sans soucis.

2.8.2 X. GOOSENS (Office de l'eau):

"Sur la Mana, après la mise en eau, il y a eu une demande de rehausse de plus de 1m à cause d'une erreur de calcul. La hauteur de chute est réduite en hautes eaux, il existe un risque de rencontrer les mêmes problèmes en période de hautes eaux à Saut Sonnelle. En vérifiant les relevés, le marnage serait proche de 6 mètres au niveau de Saut Sonnelle. J'aimerais que l'on soit très clair sur le principe de l'éclusee.

Sur la Mana, l'impact est resté assez raisonnable en termes d'inondations, mais sur Saut Sonnelle les conséquences seront certainement plus lourdes.

Volitalia n'a pas vocation à répondre à 100% de la demande en énergie à Maripasoula, cependant en basses eaux ils savent qu'ils ne produiront pas. J'aimerais savoir comment ont été faits les calculs de productivité, ont ils été faits en utilisant ou pas l'écluse? La mise en place d'une capacité de stockage modifie les calculs.

Est-ce que la compatibilité entre les niveaux d'eau et le fonctionnement permettront les passages des pirogues et des poissons? La priorité sera à donner à l'ouvrage de franchissement.

Accès des pirogues jusqu'au cours d'eau, il semble qu'il y ait nécessité à creuser un canal pour assurer le tirant d'eau.

Sur les mesures compensatoires proposées, ne peut-il pas y avoir des garanties sur ces mesures, peut-il y avoir des mesures contraignantes?

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** Cette participation éclairée vient en parallèle à celle de Mr SAM. Après avoir consulté le dossier et le pétitionnaire, il apparaît que l'écluse est exclue du présent projet. Si l'impact est resté raisonnable à Mana, les projets étant presque identiques, on peut envisager d'extrapoler qu'il en serait de même à Saut Sonnelle, mais on ne peut pas non plus comparer le fleuve Mana et la rivière Inini...

Quand aux passages des pirogues, en ayant été moi même le témoin, il est très difficile de passer le Saut Sonnelle en saison sèche, je l'ai envisagé lors de ma visite du site avant de finir par y renoncer. Quant aux mesures contraignantes, vu que les autorités peinent à contrôler l'orpaillage illégal dans le secteur de Maripasoula, on peut s'interroger sur la faisabilité d'une telle précaution. Cependant, ces 2 contributions ont renforcé mon intention d'aller visiter le site de Saut Valentin en cette époque de basses eaux, de voir de mes propres yeux l'impact de l'ouvrage sur la nature, et aussi de voir si j'arrive à passer moi-même dans la passe à pirogue?

Une longue réponse à toutes les contributions figure en annexe. Nous pouvons néanmoins en extraire les éléments en réponse à cette double contribution.

°RÉPONSE DU PÉTITIONNAIRE :

Hydraulicité et éclusées

Dans leur contribution, la DEAL et l'OEG semblent questionner le dimensionnement hydraulique des ouvrages ainsi que les niveaux de marnage aux abords des ouvrages.

Le pétitionnaire souhaite simplement rappeler ici qu'il a partagé avec les autorités et le public des données de dimensionnement bien plus précises et importantes que ce qu'il était censé divulguer dans le cadre de l'instruction administrative du projet ou de l'enquête publique (cf. Volume 3 de la Pièce D). Par conséquent, **toutes les données nécessaires à la bonne compréhension des choix de dimensionnement et fonctionnement des ouvrages ont été apportées et figurent dans le dossier.**

S'agissant des éclusées, les échanges avec l'ONEMA et la DEAL lors de la première enquête publique (2015) ont été sans équivoque, bannissant le recours à ce mode de fonctionnement. Par conséquent, le pétitionnaire a, dans son dossier soumis à enquête publique complémentaire, renoncé formellement aux éclusées.

Piste d'accès et ouvrage de franchissement de la passe mixte

Dans sa contribution, la DEAL semble questionner l'absence de choix d'un tracé pour la piste d'accès au projet, reliant la piste Sophie à saut Sonnelle. Le tracé est pourtant présenté en page 92 du Volume 3 de la Pièce D (§6.9 Pistes). Le pétitionnaire rappelle qu'il s'agit d'un projet de piste concerté avec l'ONF et validé par la Commune. Par ailleurs, la piste devra enjamber 5 criques, ce qui a fait l'objet d'un Arrêté préfectoral portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour la construction de ponts, délivré en date du 29 juin 2015.

S'agissant du pont qui sera construit afin d'enjamber la passe mixte pour permettre l'accès à la centrale hydroélectrique, l'implantation a été réalisée au stade d'avant-projet et fait l'objet d'ajustements actuellement (phase PRO). Conformément aux préconisations émises par la DEAL (service fluvial) lors d'une réunion de travail tenue le 17 août 2016, la hauteur libre entre le plus haut niveau d'eau dans la passe mixte à son niveau de fonctionnement (débit équivalent à 2 fois le module) et le pont sera d'au moins 2 mètres. Cela permettra aux usagers de naviguer en toute sécurité dans l'ouvrage.

Dimensionnement, Travaux et compensation

Dimensionnement :

Comme l'a justement relevé l'OEG, l'embouchure amont de la passe mixte se situe dans un espace aujourd'hui en berge et boisé. Le pétitionnaire a bien évidemment prévu de déboiser cet espace et de creuser un chenal d'accès suffisamment profond, reliant la passe mixte au lit mineur de l'Inini.

Nous nous réjouissons que l'OEG et la DEAL partagent notre choix de dimensionnement de puissance des ouvrages, notamment au regard de la demande en électricité de Maripasoula.

S'agissant du fonctionnement de la passe mixte, il a bien été prévu un entretien régulier (curetage si nécessaire, désencombrement des embâcles ...) afin de garantir un fonctionnement optimal de l'ouvrage en tout temps.

Travaux :

La Deal pose la question de la provenance des matériaux de construction du projet.

Le pétitionnaire prévoit d'utiliser la roche présente en excédant sur le site au droit des ouvrages et d'avoir recours au concassage afin d'obtenir du granulats de plus faible calibre. Concernant les agrégats les plus fins, une concertation a été menée de longue date avec la DEAL fluviale afin d'avoir recours de façon exceptionnelle à l'extraction de matériaux dans le cours d'eau, à proximité immédiate du projet. Deux demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Fluvial ont été déposées en ce sens et sont aujourd'hui en cours d'instruction à la DEAL.

Une précision est ici apportée sur la question du raccordement : une ligne enterrée de puissance 20 kV sera mise en œuvre le long de la piste et de la voirie depuis saut Sonnelle jusqu'à un poste d'interconnexion avec la centrale thermique existante.

Compensation :

Le pétitionnaire entend les limites formulées par l'OEG et la DEAL en matière de compensation environnementale.

Il souhaite rappeler ici que suite aux avis reçus par le Commissaire enquêteur et le CNPN (septembre 2015), il a engagé un processus de concertation avec l'ensemble des parties prenantes : services de l'État (DEAL, SGAR), PAG, ONF, Municipalité, ONEMA, CSRPN, usagers du fleuve, associations environnementales.

Après la tenue de près de 20 réunions bilatérales et multilatérales durant la période octobre 2015 – février 2016, le programme de compensation proposé a permis d'obtenir un consensus global de tous les acteurs et répond aux recommandations formulées dans les différents avis reçus. Ce consensus est notamment appuyé par une nouvelle délibération de soutien du Conseil Municipal de Maripasoula (N° 133 du 25 novembre 2015).

La réflexion sur les mesures compensatoires a été exhaustive et nous apparaît aboutie compte tenu des difficultés à apporter une réponse aux exigences et à la perception de chacune des parties prenantes.

Ce plan de compensation est réputé être innovant et ambitieux, d'autant qu'il s'agit probablement du premier plan de compensation d'envergure mené dans l'intérieur de la Guyane.

Rappelons aussi quelques chiffres : les surfaces protégées sont trois fois supérieures aux surfaces impactées. Les sommes engagées dépassent les 2% des coûts du projet, ce qui est tout à fait conséquent au regard des coûts « hors-norme » du projet.

Enfin, il semble utile de rappeler ici que le pétitionnaire est bien engagé à la mise en œuvre de son plan de compensation y compris les ajustements proposés en réponse aux contributions précédentes (ci-devant).

2.9 Autres contributions écrites :

Hors permanences et hors démarchage, j'ai recueilli d'autres contributions,

2.9.1 28/11/2016 : Mr Dampied Rony (qui travaille chez EDF)

C'est un projet viable, écologique. Peu d'impact sur l'environnement.

2.10 Contributions par mail :

2.10.1 17/11/2016 Mr Pierre Courtiade de l'ADEME

Bonjour

Souhaitant apporter ma contribution à cette enquête publique, je souhaiterais savoir dans quelle annexe mairie de Cayenne (il y en a plusieurs) consulter le dossier et avoir son adresse.

Cordialement

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Ce contributeur qui connaissait bien le projet initial est passé en date du 24/11 à l'annexe de la Mairie afin de consulter le dossier et le comparer par rapport à ce qui avait été fait lors de la version présentée en 2015.**

2.10.2 30/11/2016 Vincent Rufay, Directeur de l'agence Amazonie de Biotopie

Bonjour Monsieur Smetankine,

Connaissant bien ce projet de centrale hydroélectrique pour avoir accompagné Voltalia tout au long de sa conception, je souhaitais vous apporter mon éclairage en tant que professionnel de l'Environnement et mon point de vue de citoyen également.

Tout d'abord, je voulais insister sur le travail qui a été mené après la première enquête publique par Voltalia afin de concevoir un bien meilleur projet tant pour les usagers du fleuve que pour la prise en compte de l'environnement. Un travail de concertation très important auprès de la commune, du PAG, de la DEAL, de l'ONF, de l'ONEMA, du CSRPN a été réalisé et a permis, je crois, d'aboutir au dimensionnement d'ouvrages de franchissement acceptables pour les piroguiers et conformes aux préconisations de l'ONEMA pour le passage des poissons. Le plan de compensation environnementale a également fait l'objet d'une très large consultation, et s'il reste critiquable, il permettra tout de même de protéger et valoriser une zone forestière conséquente en bordure de Maripasoula, de réhabiliter des sites d'orpaillage, de tester du génie écologique pour recréer des bras morts, de protéger une colonie de Hérons rarissimes. En ce sens ce plan de compensation est

non seulement innovant, mais aussi ambitieux, certainement d'ailleurs le plus ambitieux plan de compensation jamais mené en Guyane à ce jour dans l'intérieur du département. Les miniers ne peuvent pas en dire autant alors que leurs dégâts sur l'environnement sont sans commune mesure avec ce projet ! Tout cela va donc dans le bon sens et ce travail a d'ailleurs été salué plusieurs fois par le PAG. Les impacts environnementaux de cette centrale hydroélectrique me semblent donc tout à fait acceptables grâce à l'application juste de la doctrine ERC.

D'un point de vue plus personnel et en tant que citoyen guyanais attaché profondément à ce département, je crois qu'il faut examiner ce projet dans sa globalité et notamment en appréciant les gains qu'il apporte à la commune et aux habitants de Maripasoula. Aujourd'hui, les communes du fleuve voient leur population augmenter de manière exponentielle. Maripasoula/Papaïchton n'est plus un village, mais une ville éclatée en différents centres de près de 10 000 habitants. Et qu'avons-nous aujourd'hui à proposer à ces habitants pour travailler et gagner leur vie ? rien ou pas grand-chose ! On y vit de pêche, de chasse, d'orpaillage illégal, de trafic en tout genre, un peu d'écotourisme, etc...Apporter 3.5 mW d'électricité à Maripasoula par énergie renouvelable (et non plus par des groupes diesel vieillissants !), c'est tout d'abord montrer que la société guyanaise se préoccupe des communes isolées ; c'est aussi et surtout la première pierre pour donner une chance à Maripasoula de se développer économiquement et ce sur des bases plus durables et plus enrichissantes (intellectuellement parlant) que l'orpaillage ou le trafic. C'est aussi apporter le confort domestique que l'on a tous sur l'île de Cayenne. Il reviendra alors aux habitants de Maripasoula d'en tirer parti du mieux possible par des initiatives diverses qui seront possibles à terme : développer l'éclairage public, rénover l'habitat urbain, diversifier l'offre hôtelière, créer des activités d'écotourismes grâce à la préservation de la forêt à proximité de la ville, accueillir ou maintenir de petites entreprises locales, etc...Pour avoir fait de nombreux séjours à Maripasoula, je sais que la très grande majorité des habitants attendent ce projet avec impatience, et on les comprend.

*Je reste, en tous cas, à votre disposition si vous souhaitez me consulter sur le sujet
Bien cordialement*

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : contribution qui relativise les défauts du projet présenté aujourd'hui, tout en mettant en avant les avantages et donnant un avis favorable.**

2.10.3 7/12/2016 Melle BAUDRY Marie Sté ATPA / DRC PAE Dégrad des Cannes - 97354 Rémire Montjoly

Bonjour

Nous souhaitons apporter un avis favorable à ce projet. Quelle est la démarche à suivre ?

Bien cordialement

Melle BAUDRY Marie

2.10.4 12/12/16 Claude FABRI Responsable service aménagement du territoire à la CCOG

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'ouvrage hydroélectrique de Saut Sonnelle, je vous transmets la délibération de la CCOG et la synthèse de l'étude stratégique sur les besoins en production électrique des communes de Maripasoula -Papaïchton réalisée par la CCOG.

La CCOG a la compétence sur la commune de Maripasoula de la production électrique en mettant en place les moyens de production électrique que gère en concession EDF-Guyane. Depuis 2014, la CCOG a engagé une étude pour redéfinir le système de production électrique de Maripasoula afin que celui ci puisse répondre aux enjeux des 15 prochaines années. Le mix énergétique retenu à l'issu de cette étude repose à plus de 60% , à l'échéance 2030, sur le projet hydroélectrique de Voltalia.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce dossier.

Cordialement,

***Cette contribution figure en annexe**

2.10.5 12/12/2016 Mr Fonquerny et Mme Lassort, exploitant le sites de Saut Sonnelle

Bjr , vous trouverez ci joint notre participation à l'enquête publique concernant le projet de barrage hydroélectrique de MARIPASOULA.

Cordialement,

Fonquerny jr.

Dans le cadre de cette deuxième enquête publique et vue l'avancement du projet , Mme Lassort j et moi-même restons dans l'expectative (.....) . Voilà maintenant trois ans que ce projet est en attente. Du côté foncier , tout à été contractualisé , acté et signé dans la plus grande légalité et transparence. SAUT SONNELLE s'est résolument tourné vers l'avenir en engageant tout ce qui nous reste de CAPITAL et de FORCE VIVE . Nous espérons que dés JANVIER 2017 , la société VOLTALIA obtiendra les appuis nécessaires à la réalisation du projet tant attendu par la population de Maripasoula et par nous même. Comme on dit en créole , NOUS LA , KA GADE !!!

Lassort j.

Fonquerny jr.

***AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Je devais les rencontrer personnellement le vendredi 9/12 après-midi, mais m'étant fait une sérieuse entorse le midi même, il me fut impossible de même marcher et puis d'honorer ce rendez-vous, je tiens à m'en excuser auprès d'eux et les remercie de m'avoir fourni une contribution par mail en date du 12/12/2016.**

Dans ce mail, les exploitants du site où se projette le barrage appuient par écrit leur décision de soutenir le projet de barrage hydroélectrique.

2.10.6 15/12/2016 Association Guyane Nature Environnement

**Bonjour et bonne réception
Cordialement**

***cette contribution figure en annexe**

2.10.7 16/12/2016 Bertrand GOGUILLON Chef du service Patrimoines Naturels & Culturels Parc amazonien de Guyane

Bonjour, je vous prie de trouver ci-joint la contribution du Parc amazonien de Guyane à l'enquête publique relative au projet d'aménagement hydroélectrique de Saut Sonnelle porté par la société MEG.

Vous en souhaitant bonne réception et vous remerciant par avance de m'en accuser la bonne réception.

Bien cordialement

PS : je vous envoie dans un mail suivant le courrier du directeur du Parc amazonien accompagnant cette note de contribution.

***Cette contribution figure en annexe**

3 ANNEXES

3.1 Jeudi 15/12/2016 : Visite de la centrale de Saut Valentin sur la Mana



Il est bon de rappeler les raisons du refus du premier projet présenté en 2015 :

- Les 441 ha de terres noyées sans compensation pour la commune
- la réduction de la liberté de circulation coutumière sur la rivière
- la réduction des activités coutumières de pêche, chasse, abattis sur la rivière.
- Impacts de la piste forestière négligés
- L'indemnisation d'un exploitant du site touristique, pas définitivement arrêté

Nous pouvons y ajouter certaines des remarques portées par Mr Xavier GOOSENS (Office de l'eau) en présence de Mr Jonathan SAM (police de l'eau à la DEAL) :

- Traversée du passage à pirogue par tous temps?
- l'impact est resté assez raisonnable en termes d'inondations?
- Est-ce que la compatibilité entre les niveaux d'eau et le fonctionnement permettront les passages des pirogues et des poissons? La priorité sera à donner à l'ouvrage de franchissement.

Essayons d'apporter des éléments de réponse à certains de ces points, avec la visite du site...

Commençons par "impact de la piste forestière négligée": L'accès au site se fait par une piste privée de près de 8Km au travers la forêt. Aucune barrière n'en empêche ou limite l'accès, ce qui veut dire que n'importe qui, même les orpailleurs clandestins peuvent l'emprunter. Cependant, je n'ai croisé aucun clandestin sur le trajet, si ce n'est des voitures calcinées par endroit, comme un peu partout en Guyane. Ce qui veut dire que certains clandestins empruntent cette piste, mais c'est le cas un peu partout en Guyane. Cette piste pourrait permettre aux forces de l'ordre d'évacuer leurs "prises" dans la lutte contre l'orpaillage, sur ce point elle pourrait avoir un apport positif sur l'impact.

"Terres noyées et inondées": Nous sommes en fin d'une saison sèche, le niveau d'eau est donc au plus bas, ce qui permet de se faire une idée de l'état des terres inondées



Aux abords du barrage, il y a quelques arbres morts, mais sans commune mesure avec ce que l'on trouve à Petit Saut. Il est remarquable qu'il existe une activité saisonnière qui permet à certaines plantes de pousser sur des terres pourtant immergées en saison des pluies. Cependant, un détail attire mon attention, ce sont des restes de pirogues immergées?

Cette pollution durable ou des coques en bois jonchent des coques en Alu au fonds de l'eau est le fruit de la lutte contre l'orpaillage illégal, les militaires sur place préfèrent détruire sans attendre leurs "prises", plutôt que de tenter de les ramener en ville, même si cela semble techniquement réalisable par la route existante...



- "la réduction de la liberté de circulation coutumière sur la rivière & traversée du passage à pirogue par tous temps?"

J'ai effectué moi-même une traversée par le passage à pirogue. Nous sommes en fin de saison sèche et le niveau d'eau est au plus bas.



L'entrée du passage à pirogue est obstruée par un filet mis en place par les gendarmes, il est donc difficile de passer sans leur accord. J'ai demandé à l'un d'entre eux s'il avait déjà eu une tentative des clandestins de passer, sa réponse est simple "avec le filet, ils n'essaient pas".



Si la traversée des "sauts" de la passe à pirogue comporte un petit air de montagne russe, cela ne relève pas de l'exploit.

Vue d'ensemble de la passe à pirogue.



Vue de la passe à poissons

Il ne semble pas y avoir d'accumulation de sédiments ne gênant le débit, ni dans la passe à poissons ni dans la passe à pirogues. De toute façon, l'entretien est effectué régulièrement.



L'accès terrestre qui permet la maintenance de la passe à pirogue est obstrué par des barbelés: ce qui pose un réel problème dans la maintenance de cet ouvrage.



Cette zone en bordure de la passe à pirogue servait autrefois de lieu de crémation des "prises" aux orpailleurs clandestins, c'est là qu'étaient brûlés les fûts de carburants et autres éléments saisis. Il semblerait que le lieu ait été rebouché et se soit délocalisé un peu plus loin en forêt. L'un des membres de Voltalia m'a confié qu'ils avaient réussi à négocier depuis quelque temps que les hydrocarbures saisis ne soient plus déversés dans les cours d'eau (!!!)



Au fonds, l'ancien site de crémation des hydrocarbures saisis à Saut Valentin, contrairement à ce qui a été observé à Tchernobyl, ici l'herbe ne repousse plus.

Par ailleurs, une ancienne barge appartenant à Voltalia a été endommagée par le déversement des carburants embrasés dans le fleuve.

Il y a quand même de quoi avoir des inquiétudes quant à l'impact sur la faune et la flore...

Il semblerait que les forces armées engagées dans la lutte contre l'orpaillage illégal semblent peu soucieuses du respect de l'environnement... Mais pas plus que les orpailleurs clandestins...

La visite de Saut Valentin le prouve, il est prévisible que si un tel ouvrage se fait sur l'Inini, les forces armées établiront leur campement à l'entrée de la passe à pirogue.

Ainsi, la conception du barrage prend une tournure inattendue, de par la mise en place d'un canal à pirogues à accès contrôlable, il contribue à lutter contre l'orpaillage illégal.

"Est-ce que la compatibilité entre les niveaux d'eau et le fonctionnement permettront les passages des pirogues et des poissons? La priorité sera à donner à l'ouvrage de franchissement."

En ce jour de fin de saison sèche, les eaux sont au plus bas, et je n'ai guère eu de difficultés à franchir la passe à pirogue, qu'en est-il de la production électrique?

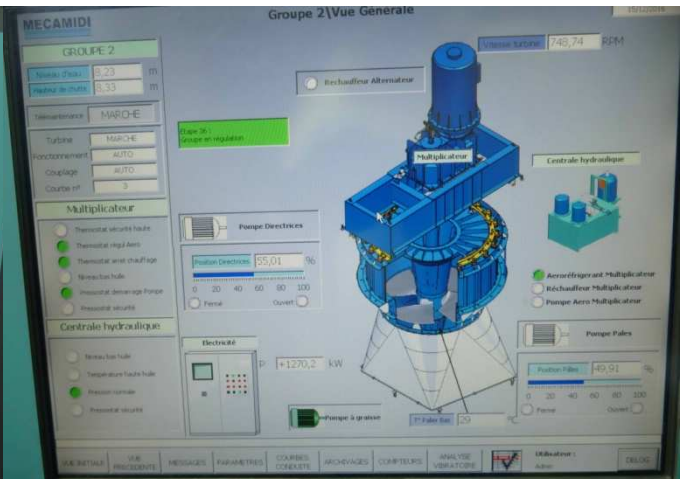
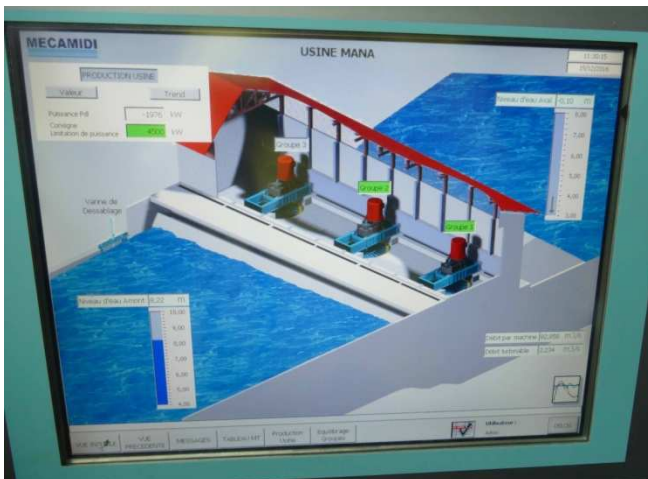
La salle de production comprend 3 turbines disposées verticalement.



Dans le cas de Saut Sonnelle, la configuration serait différente puisque les turbines seraient disposées de façon horizontale et de ce fait totalement immergées.

Ce qui diminuerait le bruit et surtout la hauteur du bâtiment.

Volitalia affirme que cette autre configuration faciliterait considérablement les opérations de maintenance.



Il est notable que le jour de ma visite, 2 turbines étaient actives en production, malgré la faible hauteur des eaux. Ceci répond à une partie de la question, en basses eaux on arrive à produire d'un côté sans pour autant nuire au passage des pirogues et poissons de l'autre.



Les hauteurs d'eau sont mesurées de façon régulière.

L'accès est réglementé, les règles de sécurité sont respectées.



Un mécanisme permet l'évacuation des troncs d'arbre.



3.2 Jeudi 01/12/2016 : Visite du site de saut Sonnelle à Maripasoula



Avant d'accéder au site, il faut passer un barrage mis en place sur l'Inini et montrer ses papiers.



La traversée du barrage est très difficile en saison sèche, je n'ose pas imaginer les dangers en hautes eaux. Rien à voir avec ce que j'ai vu à Saut Valentin.



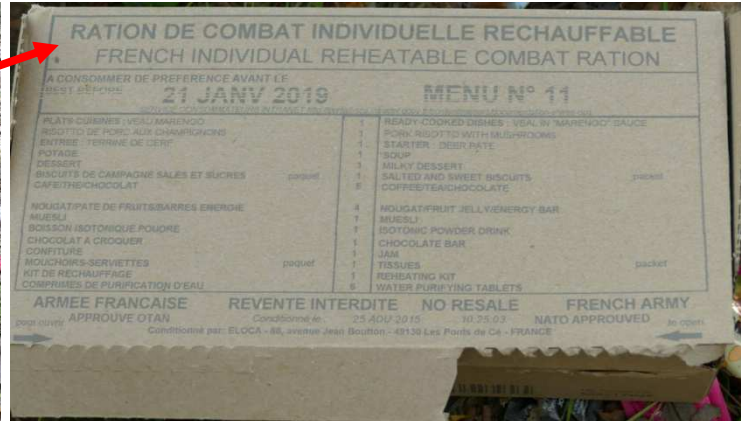
Ces images me rappellent le film *Apocalypse Now*

suis-je en train de remonter la rivière à la recherche du "commandant Kurtz?..."

Décembre 2016: l'orpaillage clandestin bat un nouveau "record" (France Guyane, CF Annexe). Pendant ce temps, les garimpeiros contournent cette barrière en passant par la forêt.



Saut Sonnelle, le niveau des eaux est trop bas pour envisager de remonter plus en amont.



L'état du camp est pitoyable, enrichi aux déchets, et ce n'est même pas l'œuvre des orpailleurs clandestins...

J'ai même vu une bandelette entourant un bosquet où était rédigé "attention, déjections humaines" : j'ai appris que c'était à cet endroit que les militaires déversaient leurs latrines (!!!)



Cet ancien camp touristique est dans un triste état, l'affiche signalant l'enquête aux badauds peu nombreux est bien posée à l'entrée du campement.

Au risque de provoquer une consternation à tous les niveaux: Il est triste d'admettre que les visites de Saut Sonnelle et Saut valentin le prouvent, certains membres des forces armées chargées de lutter contre l'orpaillage illégal en Guyane semblent avoir au moins un point commun avec les garimpeiros, ils n'ont hélas aucun respect de l'environnement... Si d'un côté on interdit les sachets en plastique dans les magasins, peut on encore continuer à tolérer de telles négligences ?



Saut Sonnelle : le saut lui-même devrait être épargné par le barrage qui se trouverait juste en amont. Le rocher à droite semble faire environ 5 mètres de haut, le piroguier qui m'accompagnait affirmait qu'en hautes eaux il est recouvert par 1 mètre d'eau, le marnage est donc d'environ 6m.

La turpitude de l'eau le prouve, l'Inini est orpaillé en amont, les UV ayant du mal à traverser le liquide, les résidus doivent hélas être encore bien présents, de quoi passer l'envie de pêcher...



Dans le camp, la croix est l'un des derniers vestiges à se tenir encore droit, elle devrait être déplacée plus haut dans le cadre du futur camp en projet, à l'arrière les anciennes constructions sont en ruine...

Ce camp comportait des infrastructures importantes, en lodges, en production électrique solaire, en base vie, comment se fait-il qu'un tel édifice se soit retrouvé dans un tel état?

3.3 Saut Sonnelle, un ancien camp touristique sinistré ?

J'ai effectué des recherches et ai découvert un reportage datant de 2012, à l'époque les forces armées avaient dressé un barrage au niveau de Saut Sonnelle et occupaient une partie du site touristique à plein temps.

Ce reportage peut se trouver sur internet à l'adresse de Cedric Fontana :
<https://www.youtube.com/watch?v=9-s5fLDbbGw>



"Si l'efficacité du barrage reste encore à démontrer, reste que c'est quand même un frein au développement touristique de la région" déclarait **Michel Chevalet** dans son reportage.

"En tant qu'ancien ministre du Tourisme je suis atterré de voir qu'un tel investissement, Madame Lassort et ses enfants ont investi, des centaines de milliers d'euros, ont été ruinés par cette affaire", déclarait Mr **Leon Bertrand**.

"il n'y a plus d'exploitation commerciale possible tant que les forces armées seront encore sur notre terrain".... "On est payés 300€ par mois, payable à 90 jours"... "Moi je me suis retrouvé au RSA" déclarait en 2012 Mr Fonquerny Jean Robert, exploitant du site touristique de Saut Sonnelle.



(Reportage de Michel Chevalet cadré et monté par Cedric Fontana)